

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2017-0003 DP/SG du 3 février 2017 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au chef du service des ressources humaines

NOR : HASX1730065S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles 16 et 18 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Matthieu Lallot, chef du service ressources humaines, pour signer en mon nom tout acte relatif à l'engagement et à la gestion du personnel, à l'exception des licenciements.

Article 2

La présente décision prend effet le 3 février 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 février 2017.

La présidente,
A. BUZYN